



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 18 février,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 12 février 2025,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Jacky LELONG donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Corinne LEFEBVRE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Marie-Hélène MARLIER donne procuration à Madame Sabrina TROLET
- Monsieur Emmanuel DONDELA donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Mme Maryline KUCHARSKI est désignée secrétaire de séance.

Objet : Opération « 10 000 départs en vacances, ne rêvez plus, partez ! » – signature de la convention d'engagement

Monsieur David GUIDÉ, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 9 avril 2024, la Ville de Loison-sous-Lens a intégré le dispositif « 10 000 départs en vacances », initié par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en lien avec l'association Vacances Ouvertes, le Département du Pas-de-Calais, la Région des Hauts de France, la CAF du Pas-de-Calais et l'Etat.

L'objectif de ce dispositif est de réduire les inégalités en permettant aux habitants de bénéficier d'un accompagnement financier mais aussi administratif et méthodologique, pour partir en vacances.

Pour ce faire, l'association Vacances Ouvertes verse une aide sous forme de chèques vacances d'un montant de 100 € par adulte et 50 € par enfant. Cette aide est versée pour un séjour de 4 jours consécutifs minimum et sur présentation d'un justificatif.

3 modes de départ en vacances sont prévus :

- Départs individuels : 8000 places
- « Je pars, tu pars, il part » (250 places) : ce dispositif concerne des personnes mobiles avec un quotient familial compris entre 900 € et 1 500 €

- Un départ collectif (1 000 places) : pour des personnes qui ne sont jamais parties en vacances ou dans des situations sociales complexes

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif pour la population qui concourt à développer la mobilité, l'autonomie et la confiance en soi, il est proposé de reconduire l'engagement de la Ville de Loison-sous-Lens dans l'opération « 10 000 départs en vacances, ne rêvez plus, partez ! ».

Une charte d'engagement est proposée à la signature par l'association Vacances Ouvertes. Dans ce cadre, la Commune s'engage à verser une participation financière comprenant l'adhésion à Vacances Ouvertes ainsi qu'une participation forfaitaire a minima comme suit :

Le montant de l'adhésion est de 250 € et s'agissant de Loison-sous-Lens dont la population est comprise entre 5 000 et 8 000 habitants, la participation forfaitaire est de 700 € soit un total de 950 €.

Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

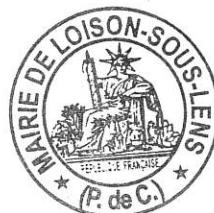
Vote à l'unanimité

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet permettant à 80 habitants éloignés des vacances de pouvoir partir en vacances pour l'année 2025,
- D'adhérer à l'association Vacances Ouvertes dans les conditions évoquées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte d'Engagement ainsi que tout document administratif et financier relatif au projet avec l'association Vacances Ouvertes ainsi qu'avec tout autre partenaire sollicité et impliqué dans les projets séjours vacances développés sur l'année 2025,
- D'inscrire au budget primitif 2025 les dépenses relatives à l'organisation de ces séjours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 février 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA